



**APPEL À CONSULTATION
POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION
DU PAVILLON ILE-DE-FRANCE**

**ESPACE INSTITUTIONNEL ILE-DE-FRANCE
ET STANDS ENTREPRISES**

SIAL 2018

Du 21 au 25 octobre 2018

Porteur du projet
CERVIA Paris Ile-de-France
43 Boulevard Haussmann
75009 Paris

En charge du suivi du projet : Lucie Rolland
01 55 34 37 12 – lucie.rolland@cervia.fr

DATE D'ÉMISSION DU PRÉSENT APPEL À CONSULTATION
Mardi 29 mai 2018

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
Mercredi 20 juin 2018



Chapitre 1 : CONTEXTE	3
A/ Le porteur du projet	3
B/ Objectifs du SIAL pour l’Ile-de-France	3
Chapitre 2 : RÉGION ILE-DE-FRANCE AU SIAL 2018.....	4
A/ Thématique générale sur le Salon	4
B/ Surfaces réservées	4
C/ Espace Institutionnel	4
1. Généralités	4
2. Structure.....	4
3. Habillage et signalétique de l’espace institutionnel	6
D/ Stands entreprises.....	6
4. Généralités	6
5. Structure.....	7
6. Enseignes exposants et signalétique des stands entreprises.....	8
Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE.....	8
A/ Travail du prestataire.....	8
B/ Délais en amont du salon	8
C/ La réponse au présent Appel à Consultation.....	9
D/ Critères de jugement des offres	9
E/ Engagements du prestataire.....	9
Chapitre 4 : MODALITES D’EXECUTION DE LA PRESTATION	10
A/ Conduite de la prestation.....	10
B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France	10
C/ Durée du marché.....	10
D/ Durée d’exécution de chaque prestation.....	10
E/ Résiliation pour cas de force majeure.....	11
F/ Modalités de paiement	11
Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	11
Chapitre 6 : ANNEXES.....	12



Chapitre 1 : CONTEXTE

A/ Le porteur du projet

Le CERVIA Paris Île-de-France est un organisme associé au Conseil Régional d'Île-de-France dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole pour l'Île-de-France
- Accompagner les filières et les entreprises
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics

Dans le cadre de ses missions, le CERVIA Paris Île-de-France organise l'espace collectif régional sur différents salons comme le Salon International de l'Agriculture et le SIAL. Cette participation s'inscrit dans le cadre d'un programme annuel de promotion des productions et des produits régionaux.

La démarche collective régionale

Les enjeux de la démarche d'identification régionale menée par le CERVIA Paris Île-de-France consistent à :

- Soutenir le maintien des terres agricoles
- Faire émerger l'offre alimentaire d'Île-de-France
- Rendre l'offre plus visible auprès des consommateurs et de l'ensemble des professionnels de la filière
- Favoriser le développement économique des entreprises du secteur

Le rôle du CERVIA Paris Île-de-France dans la démarche collective :

- Porteur du projet, fédérateur des entreprises, initiateur de la communication
- Validation et acceptation des entreprises adhérentes et des produits par des commissions d'agrément externes composées de professionnels

B/ Objectifs du SIAL pour l'Île-de-France

- Mettre en avant la région Île-de-France sur l'ensemble des pavillons. Relayer la stratégie régionale : une smart région soutenant les entrepreneurs et les entreprises dans leur développement économique,
- Accompagner les entreprises dans leur développement commercial et leur assurer une meilleure visibilité en tant que professionnels de l'alimentaire en Île-de-France,
- Accueillir et informer les acheteurs potentiels sur le salon (GMS, RHF, grossistes, négoce) et les entreprises souhaitant adhérer à la démarche régionale,
- Valoriser les lauréats du concours IdFood 2018,
- Recevoir les partenaires, VIP et journalistes.



Chapitre 2 : RÉGION ILE-DE-FRANCE AU SIAL 2018

A/ Thématique générale sur le Salon

En 2018, la communication de l'Île-de-France sur le SIAL sera axée sur la valorisation des entreprises franciliennes innovantes. Le stand se doit d'être moderne à l'image des entreprises et startup du territoire. Le concours IdFood 2018 y sera mis en avant afin de valoriser l'écosystème alimentaire francilien.

L'esprit du stand doit refléter les valeurs qui caractérisent le territoire :

- Région capitale
- Innovation, modernité, excellence, emploi
- Environnement, naturalité, développement durable
- Smart Région

B/ Surfaces réservées

La Région Ile-de-France sera présente sur 4 pôles :

- Pôle Région de France : 34m² de stand institutionnel et 76m² de stand entreprises soit 110m² au total
- Pôle Produits Traiteurs – 68m² de stand entreprises
- Pôle Epicerie Fine – 45m² de stand entreprises
- Pôle Produits Laitiers – 21m² de stands entreprises

Cf. Annexe 1 : plans 2018

Cf. Annexe 2 : plans 2016

C/ Espace Institutionnel

1. Généralités

Le stand institutionnel doit être ouvert au maximum pour inciter les visiteurs à entrer sur le stand. Il doit donner l'image d'une région résolument tournée vers l'innovation.

D'une surface de 34m² environ, cet espace sert à la fois de lieu d'inauguration, d'échanges avec les professionnels, de lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs. Il permet également de valoriser l'innovation au travers le concours IdFood 2018. Il doit aussi permettre l'accueil de VIP dans un espace intime d'environ 10 m².

2. Structure

Cet espace de 34m² situé sur le stand Région de France comprendra :

- Un espace d'accueil
- Un espace vitrine
- Un espace de valorisation des 5 lauréats du concours IdFood 2018
- Un espace VIP isolé du reste du stand
- Une réserve



a) *Espace d'accueil*

Cet espace matérialisé par une banque/comptoir est un lieu d'échange et d'information. Il permet aux visiteurs de se documenter sur la Région et permet d'enregistrer les contacts durant la journée. Le prestataire se chargera donc de réaliser une banque/comptoir en structure traditionnelle avec des étagères de rangement.

b) *Un espace vitrine*

Le prestataire inclura dans sa proposition une vitrine permettant au CERVIA Paris Île-de-France d'exposer les produits de l'ensemble des exposants présents sur les pavillons franciliens.

c) *Espace de valorisation des 5 lauréats du concours IdFood 2018*

Le prestataire devra habilement faire cohabiter sur le stand institutionnel un espace dédié à la promotion des 5 lauréats IdFood 2018 et à la promotion des produits et concepts des 15 finalistes. Cet espace est entièrement dédié aux entreprises lauréates du concours régional de l'innovation alimentaire. Il est ouvert et doit s'intégrer dans l'agencement global du stand. Sa superficie fait environ 10m².

Les 5 lauréats seront présents chaque jour durant le salon afin de promouvoir leurs produits ou concepts. Ils doivent bénéficier de leur propre espace pour présenter leurs innovations et recevoir les visiteurs. Ils doivent également pouvoir stocker de manière sécurisée leurs documentations et échantillons. Idéalement, le prestataire prévoira un espace pour recevoir deux mange-debout (location CERVIA Paris Ile-de-France) pour que les lauréats puissent y mener des rendez-vous.

Cet espace fera également la promotion des 15 finalistes qui ne seront pas présents physiquement. On peut imaginer assurer cette promotion en habillant un mur avec les 15 photos des produits ou concepts finalistes. De petites tablettes disposées sur le mur pourront servir à mettre en valeur les produits finalistes.

Cet espace bénéficie d'une signalétique et d'une communication dédiée. Le prestataire fera des propositions d'agencement et de décoration.

d) *Un espace VIP*

Cet espace permet à la Région Île-de-France de recevoir ses partenaires extérieurs en toute intimité.

Cet espace sera aménagé comme suit :

- 3 tables et 9 chaises (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Un petit frigo (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Une machine à café (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Rangement pour vêtements (à prévoir par le prestataire)
- Présentoir à documentation (à prévoir par le prestataire)

e) *Une réserve*

Une réserve attenante fermant à clé doit être présente, les équipements à prévoir sont :

- Étagères
- Patères
- Plan de travail



- Un grand frigo (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Un évier (location CERVIA Paris Île-de-France)

Cette réserve accueillera les compteurs électriques, un coffrage de sécurisation doit être prévu.

La répartition des espaces est susceptible d'évoluer.

3. Habillage et signalétique de l'espace institutionnel

f) *Habillage du stand institutionnel*

Le stand institutionnel doit véhiculer une image forte, il est le point d'ancrage de la région. L'habillage doit donc être particulièrement travaillé et donner une image dynamique et innovante. Cet habillage doit se retrouver sur l'intégralité du stand.

A l'entrée de l'espace VIP, le logo du Crédit Mutuel (partenaire IdFood 2018) devra être présent.

g) *Habillage de l'espace valorisation du Concours IdFood 2018*

Cet espace dispose d'un habillage propre. Il sera demandé au prestataire de concevoir l'habillage de cet espace en suivant la charte graphique du concours. Des photos des innovations alimentaires des finalistes et des lauréats pourront être utilisées.

cf : Annexe 5 – éléments graphiques IdFood 2018

h) *Signalétique haute*

La signalétique haute reprendra la charte graphique définie par la région pour les salons professionnels, concernant le SIAL, il s'agit du logo Paris Région

Cette signalétique doit se trouver à la hauteur maximale autorisée et être le plus visible possible.

Le prestataire retenu sera en charge de l'intégralité de la réalisation de l'habillage et de la signalétique, de la conception jusqu'à l'impression. L'ensemble des BAT seront soumis au CERVIA Paris Île-de-France.

cf : Annexe 6 – Logos Paris Région

D/ Stands entreprises

4. Généralités

Les stands entreprises couvrent une surface totale d'environ 206m², ils sont répartis comme suit :

- Pôle Région de France – 76m²
 - 3 stands de 9m²
 - 2 stands de 18m² avec angles
 - 1 stand partagé par 3 entreprises de 13m². Il n'y aura pas de cloisons de séparation entre ces 3 stands mais chaque espace devra être bien délimité et avoir sa propre enseigne.



- Pôle Produits Traiteurs – 68m², répartis comme suit :
 - 2 stands de 9m²
 - 2 stands de 13m² dont un obligatoirement avec angle
 - 2 stands de 12m² dont un obligatoirement avec angle

- Pôle Épicerie Fine – 45m², répartis comme suit :
 - 5 stands de 9m²

- Pôle Produits Laitiers – 21m², répartis comme suit :
 - 1 stand de 9m²
 - 1 stand de 12m²

La répartition des espaces est susceptible d'évoluer.

5. Structure

Le CERVIA Paris Île-de-France propose aux entreprises exposantes un stand équipé de 9m² minimum. L'exposant a la possibilité de prendre la surface qu'il souhaite. Cette surface est optimisée par les plans finaux proposés par le standiste, les mètres carrés attribués à l'exposant lui sont alors définitivement communiqués.

Le stand aménagé comprend :

- Un plancher technique (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Une structure avec cloisons de séparation de 2,5m de haut

Les séparations entre les entreprises devront garantir une certaine « intimité » sans toutefois les cloisonner.

- Une moquette assortie à la décoration générale
- Du mobilier (location CERVIA Paris Île-de-France)
- Une prise électrique avec une alimentation de 0,5kw intermittent (hors commandes supplémentaires des exposants)
- 1 spot par mètre linéaire. Soit 3 ou 6 spots suivant la disposition en angle ou non.
- 3 étagères
- Une enseigne avec raison sociale, logo et numéro de stand

- Une réserve collective comprenant :
 - Des étagères optimisées selon la surface disponible
 - Une patère
 - Une prise électrique (en option pour les entreprises).

Attribution par exposant d'une quote-part de 1.5m² de réserve par tranche de 9m² de surface de stand. Les dotations en patères et étagères sont doubles à partir d'une surface de 15m².

Une attention particulière devra être donnée aux installations électriques, certains exposants apportant leurs propres vitrines et appareils électriques sur leur stand. Le suivi des installations doit être scrupuleux et les prises intermittentes/permanentes clairement identifiées. Un contact pour l'électricité doit être joignable et disponible sur site à l'ouverture du salon.



6. Enseignes exposants et signalétique des stands entreprises

i) *Enseigne exposant*

Le prestataire proposera un concept d'enseigne sur lequel apparaitront :

- Le logo de l'entreprise
- Le nom commercial de l'entreprise
- Le numéro de stand de l'entreprise

Le design de l'enseigne doit être original et rappeler la communication globale. La dimension des enseignes sera de 50 cm à 70cm, elles seront imprimées recto verso. Chaque enseigne sera conçue et imprimée par le prestataire, le CERVIA Paris Île-de-France validera les BAT.

j) *Signalétique haute*

Identique à celle du stand institutionnel.

Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE

A/ Travail du prestataire

Le prestataire aura à sa charge l'implantation et l'aménagement de l'espace régional incluant le stand institutionnel et les stands entreprises sur le SIAL 2018.

Cette prestation inclue :

- Conception du plan d'implantation et vues 3D de l'ensemble du stand
- Élaboration des plans techniques
 - Élévation
 - Plans des élingues
 - Plans des compteurs et arrivées électriques
 - Plans des arrivées d'eau
- Conception et installation
 - Aménagements de stands
 - Installation et branchements électriques
 - Signalétique haute
 -

Cf : Annexe 3 - Règlement d'architecture

B/ Délais en amont du salon

29 mai 2018 : mise en ligne du cahier des charges par le CERVIA Paris Île-de-France

20 juin 2018 : remise des réponses à l'appel à consultation

Fin juin 2018 : résultat de la commission d'achat pour le choix du prestataire retenu

Début juillet 2018 : remise des plans définitifs par le prestataire et validation par le CERVIA Paris Île-de-France

Avant le 27 juillet 2018 : soumission des plans d'architecture à Decoplus



Début septembre 2018 : remise des plans individuels de chaque exposant

19 octobre 2018 à 14h00 : livraison du stand

C/ La réponse au présent Appel à Consultation

Celle-ci devra comprendre pour ce salon :

- 1) Un descriptif de la proposition
- 2) Un plan et une vue 3D pour chaque pôle
- 3) Un devis détaillé complet poste par poste pour la totalité des 244m² de surface
 - Pour le stand institutionnel devis détaillé pour 34 m² (sur le pôle Région de France)
 - Pour les stands entreprises :
 - devis détaillé pour le pôle Région de France – 76m²
 - devis détaillé pour le pôle Produits Traiteurs – 68m²
 - devis détaillé pour le pôle Epicerie Fine – 45m²
 - devis détaillé pour le pôle Produits Laitiers – 21m²
- 4) Un rétro planning
- 5) Le descriptif de l'équipe dédiée et une plaquette de présentation de l'agence

Toutes propositions du prestataire au-delà du cahier des charges devront être chiffrée et apparaître en option.

Cf. Annexe 2 : trame devis

D/ Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :

- De la bonne compréhension du présent appel à consultation
- Du design, des rendus créatifs proposés pour le stand institutionnel et pour les stands entreprises
- Du respect des impératifs techniques en terme d'aménagement d'une part et en terme de signalétique d'autre part
- Des moyens mis en œuvre pour le suivi sur place de l'ensemble de la prestation, avant et pendant le salon
- Du respect de la trame de devis et du prix de la proposition, les budgets maximums étant de :
 - **260€ /m²** pour le stand institutionnel :
 - **155€ /m²** pour les îlots collectifs stands de vente :

Ces prix incluent la logistique et l'aménagement du stand. Ils n'incluent pas l'électricité, l'eau et la location de mobilier.

E/ Engagements du prestataire

Les stands doivent être **montés et disponibles le vendredi 19 octobre à 14h impérativement.**

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.



Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon. Un suivi doit être assuré pendant toute la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique.

Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle sera refacturée au prestataire.

L'éclairage de l'ensemble du stand et les prises électriques sont incluses, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants ou loués par le CERVIA Paris Île-de-France. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Île-de-France.

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection pendant tout le montage, à retirer avant l'ouverture du salon.

Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

A/ Conduite de la prestation

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Île-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Île-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice et pour le suivi opérationnel Lucie ROLLAND, Chargée de Projets.

B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Ces achats sont étudiés par une « commission technique » réunie par les services qui étudie les offres aux fins d'une présentation à une « commission d'achats » composée et convoquée par la présidence du CERVIA Paris Île-de-France et constituée de membres de son bureau.

C/ Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'issue de la période de démontage du SIAL 2018.

D/ Durée d'exécution de chaque prestation

Le délai d'exécution, de conception et de réalisation de l'espace Région Île-de-France au SIAL 2018 devra être conforme au rétro planning fourni par le titulaire.



E/ Résiliation pour cas de force majeure

Si le CERVIA Paris Île-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

F/ Modalités de paiement

Le prestataire retenu devra fournir des éléments administratifs au CERVIA Paris Île-de-France pour l'ouverture de son compte fournisseur. La liste de ces éléments sera transmise par le CERVIA Paris Île-de-France lors de la notification des résultats du présent appel à consultation.

La commande pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'agence est invitée à confirmer le plus rapidement par mail sa participation à la présente consultation : lucie.rolland@cervia.fr

La remise des offres se fera le **mercredi 20 juin 2018 à 16 heures** dernier délai. Le dossier complet de réponse devra soit être déposé en main propre à l'accueil du CERVIA Paris Île-de-France, soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Un deuxième exemplaire de ce dossier doit également être envoyé par mail avec accusé de réception du CERVIA Paris Île-de-France.

Le choix du prestataire sera notifié par courrier.

CERVIA Paris-Ile-de-France, 43 Bd Haussmann, 75009 PARIS
Tél. : 01 55 34 37 00 – Fax : 01 55 34 37 11
Email : lucie.rolland@cervia.fr / 01 55 34 37 12

Sites Internet :

cervia.fr

mangeonslocal-en-idf.fr



Chapitre 6 : ANNEXES

Annexe 1 : Plans 2018

Annexe 2 : Plans 2016

Annexe 3 : Règlement d'architecture 2018

Annexe 4 : Trame devis

Annexe 5 : Eléments graphiques IdFood 2018

Annexe 6 : Logos Paris Région